

# LA POSE D'UN GAZODUC EN 15 POINTS



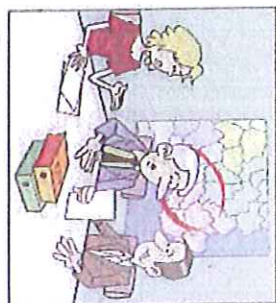
**1** DETECTION D'UN BESOIN D'ÉVOLUTION DU RESEAU DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL.

GRTgaz est à l'écoute de l'évolution du contexte énergétique européen, pour être prêt à engager des projets de développement du réseau de transport de gaz naturel français.



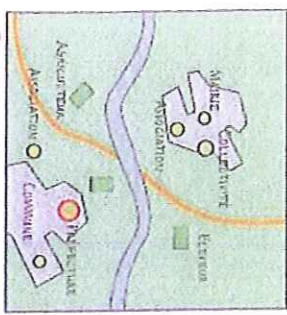
**2** DEFINITION DES CONTROURS DU PROJET EN TERRITOIRES CONCERNES

A partir d'une aire d'étude large, GRTgaz engage un dialogue avec les acteurs et les habitants des territoires concernés, afin d'être attentif aux enjeux, aux préoccupations et aux suggestions de chacun, dans la conception du projet.



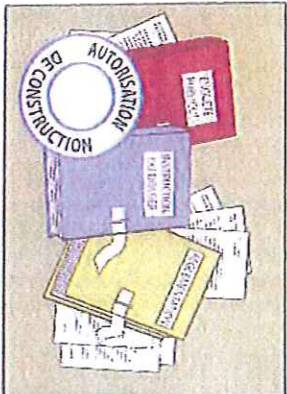
**3** DECISION D'ENGAGER LE PROJET

Après confirmation des besoins d'évolution du réseau, et de la faisabilité technico-économique et territoriale du projet, GRTgaz décide d'envisager formellement le projet.



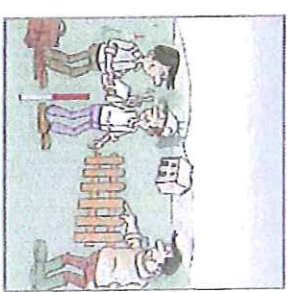
**4** CONCERTATION - CONSULTATION

Le choix du tracé fait l'objet d'une consultation de divers acteurs ou organismes. La recherche du résultat optimal prend en compte les enjeux techniques, la sécurité des biens et des personnes, les impacts sur l'environnement et les activités humaines, ainsi que les aspects financiers liés au projet.



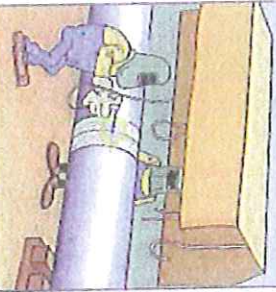
**5** INSTRUCTION ADMINISTRATIVE DU PROJET

Un projet de gazoduc est encadré par une réglementation très stricte. L'instruction administrative du projet, qui s'attache à vérifier le respect de cette réglementation, est enrichie par une enquête publique. Sur la base des résultats de cette enquête, si l'instruction du dossier est favorable, et moyennant d'éventuelles modifications, l'administration autorise la construction de l'ouvrage.



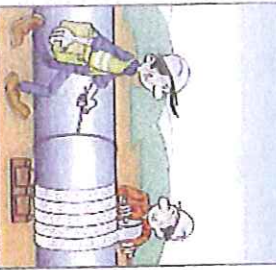
**6** ETAT DES LIEUX AVANT TRAVAUX

Avant le démarrage du chantier, un constat d'état des lieux avant travaux permet de dresser un état des lieux initial des parcelles concernées et et servira de base au versement des indemnités de dommage de fin de chantier.



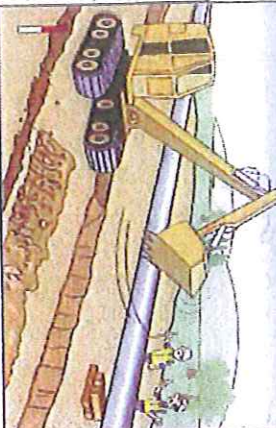
**9** SOUDAGE

Les tubes sont soudés bout à bout, soit en soudage manuel soit en soudage automatique. Les soudures sont contrôlées par radiographie ou par ultrasons afin de s'assurer de la bonne exécution de l'assemblage de la ligne.



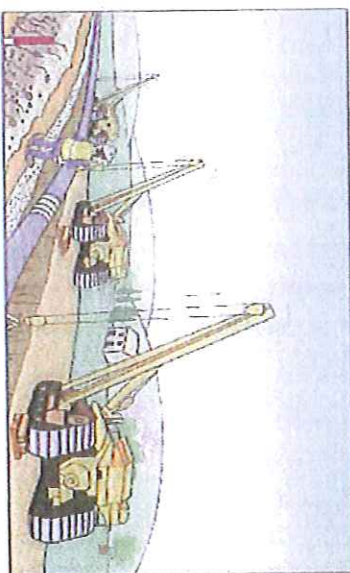
**10** PROTECTION DE LA CANALISATION

Un revêtement spécial protège la canalisation des risques de corrosion. La bonne application de ce revêtement est contrôlée avant l'enfouissement de la canalisation.



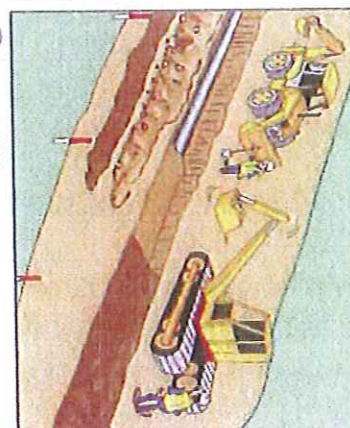
**11** OUVERTURE DE LA TRANCHEE

Le terrassement est effectué en séparant les terres de fond de la tranchée des terres végétales qui seront remises en place après les travaux pour permettre la reprise rapide des cultures.



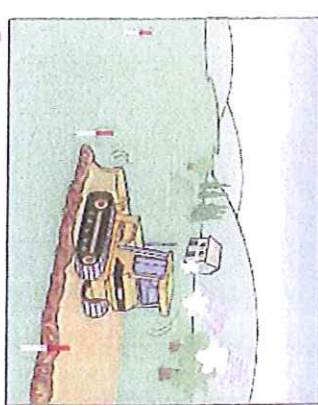
**12** MISE EN FOUILLE

La conduite, pouvant mesurer plusieurs centaines de mètres, est déposée avec soin au fond de la tranchée.



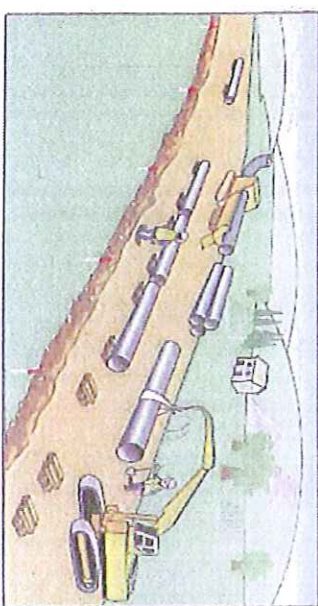
**13** REMBLAISMENT

La canalisation est recouverte en respectant le fi des terres. La nature des sols est ainsi reconstituée en respectant la configuration initiale.



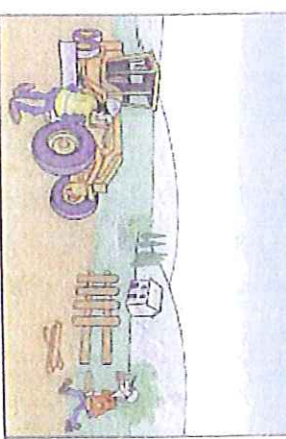
**7** LA PISTE DE TRAVAIL

Elle permet la circulation des engins et le stockage des déblais de la tranchée. Des clôtures provisoires sont constituées en cas de nécessité.



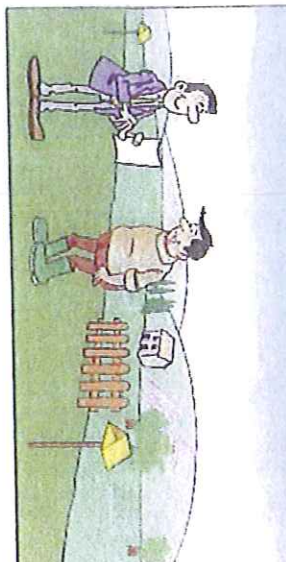
**8** PREPARATION DES TURES

Le «bandage» consiste à transporter, décharger et aligner les tubes le long de la piste. Le «citrinage» permet d'adapter les tubes au relief et au tracé, pour le passage des courbes et des dénivelés.



**14** REMISE EN ETAT

Le profil initial du terrain est rétabli, les clôtures reconstituées à neuf, les fossés et talus-reprofilés...



**15** ETAT DES LIEUX APRES TRAVAUX

Il a pour but de vérifier la bonne remise en état du terrain. De plus, il permet de déterminer, en comparaison avec l'état des lieux initial, les dommages causés et d'établir le montant des indemnités correspondantes. Seules les bornes de repérage jaunes témoignent de la canalisation dans le sous-sol.